L'absolutisme monarchique

C'est aux Temps modernes que s'affirment les États-nations. La plupart d'entre eux sont des monarchies absolues.

■ Dès le XVIe siècle, **l'absolutisme s'impose presque partout en Europe comme la forme naturelle du pouvoir**. Au XVIIe siècle, on prétend que l'absolutisme monarchique est voulu par Dieu et on utilise l'expression « absolutisme de droit divin ». Au XVIIIe siècle, sous l'influence des Philosophes, on cherche une autre justification. On déclare l'absolutisme monarchique fondé sur la raison et on lui donne le nom de « despotisme éclairé ».

■ **L'État absolutiste concentre tous les pouvoirs entre les mains de son souverain**. Celui-ci neutralise l'insubordination traditionnelle de la vieille noblesse en associant ses membres les plus influents aux délibérations de son conseil. Il invite les autres à sa cour et en fait des « courtisans », ce qui facilite leur surveillance. Il s'entoure d'une noblesse nouvelle composée de serviteurs dévoués parmi lesquels il recrute ses plus proches collaborateurs : juristes, hauts fonctionnaires, agents divers. Son gouvernement est composé de quelques fidèles qui n'ont de comptes à rendre qu'à lui. Il s'efforce de lever l'impôt quand il le veut sans dépendre du consentement d'aucune assemblée.

■ Toutefois, **l'absolutisme n'est pas un totalitarisme**. S'il règne selon son « bon plaisir », le roi n'oublie pas qu'il doit donc se conformer à l'éthique chrétienne ou respecter les grands principes de la philosophie des Lumières. Par ailleurs, il doit partout faire face à des résistances plus ou moins efficaces. Un pouvoir sans limite est alors impossible. Les ressources financières sont insuffisantes et aléatoires. Les moyens de communication sont trop lents, ils freinent la transmission des ordres et retardent leur exécution.

Un monarque absolu : Louis XIV

Le roi Louis XIV, qui règne sur la France de 1661 à 1715, est l'exemple le plus accompli du monarque absolu de droit divin. Dans le palais royal de Versailles, près de Paris, plusieurs tableaux magnifient ce souverain en le montrant dans ses diverses activités. Voici l'un de ces tableaux.

Louis XIV focalise les regards. Il est assis majestueusement sur une estrade, accoudé à une table sur laquelle sont posés pêle-mêle des livres et des cartes. Le ministre Colbert est debout près de lui, en tenue sombre. Il présente respectueusement au souverain un ecclésiastique membre éminent de l'Académie des sciences. Tous les autres académiciens sont debout, groupés sur le côté dans une relative pénombre. Derrière le roi, les tentures entrouvertes laissent voir le futur bâtiment de l'Observatoire astronomique de Paris.

https://commons.wikimedia.org

◄ Henri Testelin (1616-1695), Jean-Baptiste Colbert présentant les membres de l'Académie royale des Sciences à Louis XIV. Huile sur toile (détail). 1667. Dimensions : 348 x 590 cm. Musée national du Château de Versailles.

Fénelon (1651-1715), qui fut le précepteur du petit-fils de Louis XIV, héritier du trône, explique en quoi doit consister l'autorité d'un roi. L'auteur, qui conteste l'absolutisme, s'inspire du récit de l'*Odyssée* de Homère. Dans l'extrait ci-dessous, Télémaque, le fils d'Ulysse, interroge Mentor, son professeur.

« Je demande à Mentor en quoi doit consister l'autorité d'un roi. Il me répond : « Un roi peut tout sur son peuple, mais la loi peut tout sur lui. Il a une puissance absolue pour faire le bien, mais il a les mains liées lorsqu'il veut faire le mal. La loi lui confie le peuple comme le plus précieux des dépôts. Elle veut que, par sa sagesse et par sa modération, le roi fasse le bonheur des hommes et non pas que ceux-ci servent, par leur misère et par leur servitude, à flatter son orgueil et sa mollesse. Le roi doit être plus sobre, plus ferme, plus humble qu'aucun autre homme. Il ne doit pas avoir plus de richesses et de plaisirs, mais plus de sagesse et plus de vertu que le reste des hommes. Il doit être au-dehors le défenseur de la patrie et, au-dedans, le souverain qui rend le peuple bon, sage et heureux. C'est à son peuple qu'il doit consacrer tout son temps, tous ses soins, toute son affection. Il n'est pas digne de la royauté s'il ne s'oublie pas lui-même pour se consacrer entièrement au bien public ».

D'après FÉNELON, *Les Aventures de Télémaque*. 1699.